



CHEMINS DE SELECTION

CENTRE FEDERAL HANDISPORT

Sous l'égide de la Fédération Française Handisport, le Centre Fédéral garantit auprès des jeunes sportifs accueillis un accompagnement vers un triple projet de vie scolaire, éducatif et sportif. A travers sa mission première d'accompagnement vers la performance sportive, le Centre Fédéral propose une prise en charge singulière pour chaque sportif.

Chaque année, de jeunes sportifs intègrent la structure fédérale selon les conditions listées ci-dessous. Communiquée à l'issue des journées de détection, la sélection est validée par l'équipe technique du Centre Fédéral et approuvée par le Directeur Sportif de la discipline concernée ainsi le médecin du Centre Fédéral. Le nombre de jeunes sélectionnés est à la discrétion de l'équipe technique du Centre Fédéral selon les potentiels affichés et les conditions logistiques imposées par le CREPS Bordeaux-Aquitaine.

Les résultats aux tests d'aptitude physique, les observations menées pendant les séances d'entraînement lors des journées de détection et les résultats obtenus sur les compétitions nationales/internationales ne sont pas les seuls critères d'aide à la décision. **La marge de progression, les aspects motivationnels et morphologiques ainsi que le potentiel de l'athlète concerné à horizon 2024 seront pris en compte.**

Rappels du cadre

- Structure agréée par la FFH et inscrite dans le projet de performance fédérale (P.P.F) ;
- Structure hébergée au CREPS Bordeaux-Aquitaine ;
- Suivi sportif, médical, paramédical et socio-professionnel par une équipe pluridisciplinaire ;
- Parcours scolaires adaptés ;
- A minima cinq entraînements par semaine.

Les objectifs du CFH

- Améliorer et optimiser les conditions de l'entraînement ;
- Accompagner les sportifs vers leur plus haut-niveau de performance et potentiellement vers les Equipes de France A et/ou Espoirs ;
- Favoriser la construction du triple projet : sportif, scolaire et éducatif

L'équipe pluridisciplinaire du Centre Fédéral

Pierrick GIRAUDEAU, Directeur de la Performance



Bureau Directeur

Emmanuelle GUGY, Secrétaire générale

Patricia VIGNAU, Présidente

Delphine BROSSARD, Trésorière



Equipe technique

Bastien DROBNIIEWSKI, Coordonnateur



Pôles, Commissions et services fédéraux :

Commissions Sportives fédérales

Pôles Expertise, Formation, Territoires

Commission Médicale

Comité Ethique

Services supports :
Communication, partenariats comptabilité

Commission sportive

Natation :

Aurélie TASSEL, entraîneur

Athlétisme :

Jean-Baptiste SOUCHE, entraîneur ;
Eric VAUVERT, entraîneur adjoint ;
Serge ROBERT, entraîneur référent fauteuil

Basket-fauteuil :

Antony JOUBERT, entraîneur et
Chloé NICOLAS, entraîneur adjoint

Tennis de table :

Benoit FROMENT, entraîneur et
Florian RAILLARD, entraîneur adjoint

Préparation physique :

Eric VAUVERT

Mission Accompagnement à la Performance (CREPS)

Commission médicale

1 médecin MPR :

Emmanuelle CUGY

3 Kinésithérapeutes :

Manon CAMBOULIVES
Sébastien LAUMOND
Brice DEVENYNS

Auxiliaires de vie vacataires

Service Médicale et d'Evaluation (CREPS) avec infirmier, psychologue du sport

Commission pédagogique et socioéducatif

Mission d'Accompagnement à la formation (CREPS)

Angelik FILIPPA, éducatrice spécialisée

1. PROFILS CONCERNES PAR LA DETECTION

Les jeunes devront posséder un potentiel physique (force, souplesse, endurance ainsi qu'une condition physique générale), motivationnel et morphologique et répondre aux conditions suivantes :

- Être de nationalité française
- Avoir entre 13 et 21 ans. Les jeunes âgés de 13 à 16 ans feront l'objet d'une étude prioritaire. Le handicap sera corrélé à l'âge dans l'étude du profil (ex : En natation un profil S2 de 21 ans sera prioritaire par rapport à un S10 du même âge).
- Avoir une licence fédérale compétitive à jour et signée par un médecin
- Être inscrit dans une pratique régulière et compétitive de l'athlétisme handisport, la natation handisport, le basket-fauteuil ou le tennis de table handisport.
- Être à jour du suivi médical réglementaire en lien avec la réglementation en vigueur
- Présenter un projet scolaire et/ou professionnel sérieux, ou à défaut un projet de formation
- Être autonome dans la vie quotidienne ou en capacité de s'inscrire dans une démarche d'acquisition progressive de l'autonomie.

2. PRE-REQUIS DETECTION

Basket-fauteuil :

- Détection filière jeune : Ayant participé à un stage régional JAP puis au stage JAP National
- Et/ou détection filière compétitive : Ayant à minima participé au Championnat de France U23

Athlétisme :

- Détection filière jeune : Ayant participé à un stage régional JAP puis au stage JAP National et au Challenge National des Jeunes Athlètes Handisport -18 ans (triathlon athlétique) / -23 ans (épreuves combinées)
- Et/ou détection filière compétitive : Ayant à minima participé à un meeting de référence (Talence, Marseille, Tours, Nancy, HOP) et/ou tout autre meeting labélisé par l'IPC.

Avoir marqué un nombre de points supérieur à zéro à la table de cotation dans, à minima, l'une des épreuves du programme proposées par sa classification.

Natation :

- Détection filière jeune : Ayant participé à un stage régional JAP puis au stage JAP National
- Et/ou détection filière compétitive : Ayant à minima participé à un Championnat de France 25m (cat. Jeune)

Avoir marqué un nombre de points supérieur à zéro à la table de cotation sénior dans chacune des nages du programme proposées par sa classification.

Tennis de table :

- Détection filière jeune : Ayant participé à un stage régional JAP puis au stage JAP National
- Et/ou détection filière compétitive : Ayant à minima participé à un Championnat de France (cat. Jeunes)

L'équipe d'encadrement du Centre Fédéral se laisse la liberté d'inviter exceptionnellement un sportif aux journées de détection, même si celui-ci ne répond pas aux pré-requis listés ci-dessus. Cette décision doit être prise d'un commun accord avec la Direction Sportive concernée.

3. CHEMIN DE DETECTION



La présence du sportif lors des journées annuels de détection est obligatoire pour aspirer à intégrer le CFH. La présence de la famille est fortement recommandée.

4. COMPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE DE SELECTION

- Directeur.trice de la mission Performance
- Responsable du Parcours d'Accession Sportif
- Référent.e jeunes de la Commission sportive et/ou Directeur.trice sportif.ve
- Coordonnateur.trice du CFH
- Référent.e socio-éducative

- Psychologue / Préparateur.trice mental.e
- Entraîneur du PFR

5. CAS DES PARTENAIRES D'ENTRAINEMENT

Chaque saison sportive, des sportifs associés intègrent les collectifs d'entraînements des PFR pour favoriser et optimiser la préparation des sportifs reçus dans la structure CFH.

Est défini comme sportif associé ou partenaire d'entraînement, selon le Ministère des Sports, *tout sportif qui participe à la préparation des membres des équipes de France. Une liste de partenaires d'entraînement est instituée dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau et pour lesquelles l'entraînement avec des partenaires est obligatoire. Ne peuvent être inscrits sur cette liste que les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription. La liste des sportifs « partenaires d'entraînement » est arrêtée pour une année par le ministre chargé des sports, sur proposition des directeurs techniques nationaux placés auprès des fédérations sportives concernées.*

Conditions :

- Avoir une licence fédérale handisport mention « compétition » à jour et signée par un médecin
- Engagement financier : 40 euros / mois. Les sportifs listés « Senior » ou « Elite » sont exonérés de l'engagement financier.

Liste exhaustive des services garantis :

- Possibilité de s'entraîner sur tous les créneaux d'entraînement du CFH
- Possibilité de bénéficier des séances de préparation physique assurées par le CFH et/ou le CREPS
- Possibilité d'être convié.e, sans frais financier supplémentaire, aux stages d'entraînement du CFH
- Possibilité de bénéficier des sorties et animations conviviales du CFH

Evaluation :

Un contrat bipartite sportif/CFH est signé en début de saison. Il est valable pour une saison sportive (de septembre à juin) et est réévalué chaque fin de mois, par l'entraîneur du PFR, selon les conditions listées ci-dessous.

- D'une manière générale : Avoir un comportement exemplaire et contribuer à la dynamique des groupes d'entraînement
- Pour les sports individuels : Être présent à minima à 70% des séances hebdomadaires
- Pour le basket-fauteuil : Être présent à minima à deux séances hebdomadaires du CFH et, dans un même temps, s'entraîner dans une logique compétitive dans un club de basket-fauteuil affilié à la FFH.